

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

## SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

## DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice	19	L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier à 20h30
Présents	14	Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,
Procuration	5	S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Votants	19	sous la présidence de Marion RIVOIRE, Maire.

Date de la convocation : 14/01/2026

Date d'affichage de la convocation : 14/01/2026

Date d'affichage de la délibération : 28/01/2026

Etaient présents : MM RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, CORTES, DICCIANI, FAURE, GLEYSES, JAIME, JEULIN-CARREY, MOENNARD, NOEL, ROUZAUD, TOUCHEBEUF.

Ont été excusés :

Ont donné procuration : MME CAMUS à MME JEULIN CARREY, M JORDAN à M CORTES, M ARRUE à M PARIS, MME BACOU à MME FAURE, M VERGER à MME MOENNARD.

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

## Délibération n° 2026-10 Délibération portant suppression d'emploi – adjoint administratif

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2022-06 en date du 27 janvier 2022 créant l'emploi d'adjoint administratif, à une durée hebdomadaire de 35h

Vu la délibération n°2025-83 en date du 2 octobre 2025 autorisant la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à une durée hebdomadaire de 35h, dans le cadre d'un avancement de grade

Vu l'avis du Comité social territorial rendu le 02/12/2025

Madame la Maire présente la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif à la suite de la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre d'un avancement de grade et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Suppression des emplois permanents suivants :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint administratif	Agent administratif	35 h 00

Décision

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** la suppression, à compter du 22 janvier 2026, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif pour des missions d'agent administratif,

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

La délibération est adoptée à ||

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 031-213101843-20260122-CM0126\_202610-DE

Berger  
Levraud

19      VOIX POUR  
          ABSTENTION(S)  
          VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 22/01/2026

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

La Maire  
Marion RIVOIRE

